

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 14 novembre 2016

DELIBERATION n°2016-73

Le conseil d'administration s'est réuni le 14 novembre 2016 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 4 novembre 2016.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3,  
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,

**Point de l'ordre du jour :**

5.2. Approbation de la convention 2016-2017 avec le Centre dramatique régional de Tours (CDRT).

**Exposé de la décision :**

La présente convention vise à régir la collaboration entre le CDRT et l'université, notamment les interventions du CDRT auprès des étudiants de différentes filières, du service culturel et de la MOIP.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

Approbation de la convention 2016-2017 entre l'université et le CDRT.

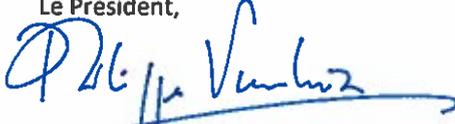
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	32
Abstentions	0
Votes exprimés	32
Pour :	32
Contre	0

**Pièce jointe :**

- Convention entre l'université de Tours et le CDRT.

Fait à Tours, le 17 NOV. 2016  
Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

18 NOV. 2016

Transmise au recteur le :

18 NOV. 2016



## CONVENTION DE PARTENARIAT



### Université de Tours et Centre Dramatique Régional de Tours Année 2016 et premier semestre 2017

Entre

**L'Université François-Rabelais de Tours**, Etablissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel selon les dispositions du code de l'Education, susvisée dont le siège est au 60 rue du Plat d'Etain à Tours, représentée par son Président en exercice M. Philippe VENDRIX

**ci-après dénommée "L'Université" d'une part,**

**ET**

**Le Centre Dramatique Régional de Tours**, dont le siège est au 7, rue de Lucé à Tours, représenté par son Directeur-Adjoint M. François CHAUDIER

**ci-après dénommé "CDRT" d'autre part,**

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

**Préambule :** La présente convention a pour objet de définir le nombre et les contenus des interventions du Centre Dramatique Régional de Tours auprès des étudiants de différentes filières de formation, du service culturel, et de la MOIP Maison pour l'orientation et l'insertion professionnelle pour l'année 2016 et pour le premier semestre 2017.

L'université François Rabelais conserve le pilotage et le contrôle de l'exécution de ces actions.

Le CDRT étant un des partenaires du Passeport Culturel Etudiant (PCE), il s'engage à ce titre à consentir des conditions tarifaires avantageuses aux détenteurs de ce dispositif pour l'accès aux spectacles et aux stages qu'il propose.

Le CDRT s'engage dans la mesure du possible à répondre aux demandes ponctuelles d'interventions dans les cursus universitaires, de visites du Théâtre.

### Département Arts du Spectacle

#### Article 1 :

Conformément à sa mission, inscrite dans son cahier des charges, de responsabilités professionnelles en matière de formation, le Centre Dramatique Régional de Tours s'engage à dispenser 24 heures de cours théoriques sur les politiques de la création auprès des étudiants du département « Arts du Spectacle ».

#### Article 2

Le Centre Dramatique Régional de Tours s'engage à donner dans le cadre du M2 « Culture et médiation des arts du spectacle » des cours théoriques sur les contenus suivants concernant les politiques de la création:

01/10/15	14:00 - 17:00	Historique des politiques culturelles en France, Processus de la création et légitimité des politiques publiques
08/10/15	14:00 - 17:00	Contexte politique, juridique et institutionnel, les entreprises de spectacle
22/10/15	14:00 - 17:00	Économie de la culture et création, les chiffres d'affaires et les budgets publics
05/11/15	14:00 - 17:00	Consommations et pratiques culturelles et spectateurs/clients
12/11/15	14:00 - 17:00	Stratégies et moyens de l'Etat, les labels
26/11/15	14:00 - 17:00	Des collectivités locales/ Formation et action culturelle
03/12/15	14:00 - 17:00	Emploi et création/ le régime de l'intermittence
08/12/15	14:00 - 17:00	Stratégies des professionnels et évaluation

Encadrement et intervenant: André Mondy.

**Article 3** : La participation de l'Université François Rabelais est fixée à 58,50 € net pour chaque heure réalisée, soit la somme totale de 1 404 euros pour 24 heures TD, ainsi qu'au débours des déplacements de l'intervenant sur la base maximale de 8 aller/retours Paris-Tours tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe sur présentation des justificatifs .

**Article 4** : L'Université François Rabelais s'engage à verser sa participation au Centre Dramatique Régional de Tours sur présentation d'une facture et des justificatifs de transport lorsque les cours auront été effectués.

### **Département d'Anglais**

**Article 5** :

Conformément à sa mission, inscrite dans son cahier des charges, de responsabilités professionnelles en matière de formation, le Centre Dramatique Régional de Tours s'engage à dispenser 48 heures d'atelier auprès des étudiants de L2 de « langue orale théâtre » du département d'anglais.

**Article 6** :

Les cours auront lieu à l'Université, les lundis de 8h à 10h selon un calendrier prédéfini et remis aux étudiants en début d'année universitaire. Le nombre d'intervention sera de 24 séances de 2h. La première séance se déroulera le 5 septembre 2016.

L'encadrement et les interventions sont confiés à Juliette Mailhé.

**Article 7** :

La participation de l'Université François Rabelais est fixée à 58,50 € net pour chaque heure réalisée, soit la somme totale de 2 808 euros pour 48 heures TD, ainsi qu'au débours des déplacements de l'intervenante sur la base maximale de 24 aller/retours Paris-Tours tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe sur présentation des justificatifs .

### **Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle MOIP**

**Article 8** :

Conformément à sa mission, inscrite dans son cahier des charges, de responsabilités professionnelles en matière de formation, le Centre Dramatique Régional de Tours s'engage à proposer

- une visite du CDRT qui inclut une présentation du bâtiment, de la structure, mais aussi un focus métiers par le témoignage de plusieurs professionnels attachés à la structure (parcours académique, cheminement de carrière, les missions, les évolutions de poste, etc.)
- Deux ateliers « l'entretien de recrutement en 3 actes » avec préparation des étudiants à la prise de parole, travail sur la communication non-verbale, le positionnement de la voix, la simulation d'entretien en groupe. L'intervention sera facturée 500€ pour les 2 ateliers
- Participation au forum « stage/emploi » organisé par la MOIP pendant la SIP. Le CDRT dispose d'un stand propre qui lui permet de présenter son programme, mais aussi de répondre à toutes les questions que pourraient se poser les étudiants quant aux opportunités de stages/emplois, aux cursus plus spécifiques menant aux métiers du théâtre ou dans une structure culturelle.

**Article 9 :** L'Université François Rabelais s'engage à verser sa participation au Centre Dramatique Régional de Tours sur présentation d'une facture et des justificatifs de transport lorsque les cours auront été effectués

### **Service Culturel**

Le CDRT s'engage conformément à la demande qui lui est faite à réaliser les activités culturelles suivantes :

#### **Ateliers de pratiques culturelles**

**Article 10** Conformément à sa mission, inscrite dans son cahier des charges, de responsabilités professionnelles en matière de formation, le Centre Dramatique Régional de Tours s'engage à mettre en place un atelier "Pratiques d'acteurs" encadré par un professionnel du CDRT pour les étudiants de tous niveaux et de toutes filières régulièrement inscrits à l'Université de Tours.

Un atelier annuel qui sera intégré aux cursus sous forme d'Unités d'Enseignement d'Ouverture pour les étudiants qui le désirent. Il sera animé par Juliette Mailhé de janvier à juin 2016 par Edouard Bonnet et le Collectif NightShot de septembre 2016 à avril 2017.

L'accès à cet atelier s'effectuera dans la limite de 25 places. Il se déroulera le lundi soir de 17h30 à 19h30 pour un volume horaire de 20 heures par semestre. Une présentation publique du travail est prévue le lundi 27 mars 2017 à Thélème.

L'atelier se déroulera dans les locaux de l'Université. A titre exceptionnel, il pourrait se dérouler dans les locaux du CDRT selon un planning défini dès la rentrée universitaire.

Au second semestre 2016-2017, sera mis en place soit un atelier d'initiation théâtrale de 20 heures (1 jeudi et un week-end) soit un stage d'initiation d'un week-end. Les modalités seront définies ultérieurement.

**Article 11 :** La participation de l'Université de Tours est fixée à **2 140 €** (*deux mille cent quarante euros*) et celle du CDRT estimée à **3060 €** (*trois mille soixante euros*).

**Article 12 :** Le CDRT réglera les salaires des intervenants et les charges afférentes.

**Article 13 :** L'Université s'engage à verser sa participation au CDRT sur présentation d'une facture en juin 2016 pour les ateliers qui se sont déroulés de janvier à mai 2016 et en décembre 2016 pour les ateliers prévus de septembre à décembre 2016, et en juin 2017 pour les ateliers qui se sont déroulés de janvier à avril 2017.

## **Co-Accueils**

LE CDRT et l'Université s'associent pour réaliser deux co-accueils à Thélème sur la saison 2016-2017. Il s'agit de « Sur la Page WIKIPEDIA de Michel Drucker il est écrit que ce dernier est né un douze septembre à Vire » par Anthony Poupard/le Préau Centre Dramatique de Normandie Vire qui sera présenté le 20 septembre 2016 et de « Les Métronauts » d'Arthur Deschamps, programmé le 24 janvier 2017.

**Article 14 :** L'université prend en charge l'organisation complète des deux représentations et applique ses tarifs de billetterie.

Elle rétrocédera 50 % de la billetterie au CDRT et facturera 50% de la dépense totale au CDRT après consolidation du budget réalisé, dans deux opérations financières distinctes. Le CDRT s'engage à verser à l'université sa quote-part sur présentation d'une facture de cette dernière.

**Article 15 :** Les plaquettes de saison de l'Université et du CDRT feront apparaître ce partenariat.

## **Le WET #2**

**Article 16 :** L'Université s'associe au CDRT pour le WET Festival de la Jeune Création en avril 2017. L'université met à disposition gratuitement la salle Thélème, annonce l'événement dans sa plaquette de saison, assure le catering, et met à disposition deux personnes du service culturel pour l'accueil. Le CDRT prend en charge le salaire du régisseur général de Thélème, les techniciens intermittents, la location du matériel le cas échéant, l'agent SSIAP. Le CDRT gère la billetterie dans la globalité.

## **Conférence de Rentrée Ville de Tours/Université/CDRT**

L'université François-Rabelais, la Ville de Tours et le CDRT s'associent pour organiser la conférence de Rentrée culturelle 2016 le mercredi 21 septembre à 19h salle Thélème.

**Article 17 :** L'université prend en charge la totalité des frais liés à la conférence. Un bilan consolidé des dépenses sera réalisé, l'ensemble de ces frais sera divisé par trois. Le CDRT s'engage à verser à l'université sa quote-part sur présentation d'une facture de cette dernière.

**Article 18 :** Les actions décrites dans les articles de cette convention se trouveraient suspendues ou annulées de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

**Article 19 :** La présente convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2017.

**Fait à TOURS, le**  
En deux exemplaires originaux

Pour l'Université de TOURS,  
Le Président,

Pour le Centre Dramatique Régional de Tours  
Le Directeur

Philippe VENDRIX

François CHAUDIER